

Projet Territorial de **SANTÉ MENTALE** *de la Charente-Maritime*

**18 fiches thématiques avec actions
opérationnelles**

Juin 2020

I. Description de la situation territoriale (éléments précisés dans le diagnostic)

❖ Une population en augmentation et vieillissante

Début 2015, 639 600 habitants vivaient en Charente-Maritime, soit 10,8% de la population de la Nouvelle-Aquitaine. La population de la Charente-Maritime va continuer à s'accroître et devrait atteindre 700 000 habitants dans la décennie à venir. La population est vieillissante ; 40% de la population aura plus de 60 ans en 2040.

❖ Des caractéristiques socio-économiques départementales s'inscrivant dans les moyennes nationales (chiffres INSEE 2015)

- Le taux de chômage atteint 9,9% de la population active (9.4% au niveau national) ;
- 13,5% des habitants de la Charente-Maritime vivent sous le seuil de pauvreté (14.9% au niveau national) ;
- Le taux d'emploi au sein de la population active est de 72.7% (73.7% au niveau national) ;
- La part des ménages fiscaux imposés s'élève à 52% (55.4% au niveau national) ;
- La proportion d'allocataires de minima sociaux est de 1.7% (1.7% au niveau national) ;
- Le taux de CMU s'élève à 6.5% (7.4% au niveau national) ;
- Le taux de mesures éducatives ou de placement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance des 0-20 ans est de 1.9% (2% au niveau national) - chiffres 2016 ;
- La part des femmes seules avec enfant est de 10.8% (12.9% au niveau national).

❖ Un département marqué par des disparités territoriales

L'analyse de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de Poitou-Charentes de juin 2017 montre la corrélation entre les caractéristiques socio-économiques plus ou moins favorables des bassins de vie et leur situation sanitaire.

Les territoires les plus isolés et les moins densément peuplés, tels que le sud du département (de Jonzac à Saint-Aigulin) et l'est du département (Saint-Jean d'Angely, Aulnay, Matha), sont plus exposés à la précarité et cumulent des facteurs de fragilité : revenus faibles, dépendance aux aides sociales, faible qualification, chômage et emploi précaire. Alors que ces territoires sont plutôt éloignés des pôles urbains, davantage de ménages y sont sans voiture (11.7% contre 9.9%) ce qui soulève la question de l'isolement et du maillage du territoire par les transports en commun. L'isolement des personnes âgées constitue également un point de vigilance particulier.

Les disparités territoriales sont également infra-territoriales. Par exemple sur l'Aunis il existe des territoires en difficulté au regard des indicateurs sanitaires et sociaux ; le territoire du secteur 3 de psychiatrie adultes, qui comprend notamment la ville de Rochefort, affiche un des taux de pauvreté les plus élevés de l'ex-région Poitou-Charentes, et le territoire de l'île d'Oléron affiche un taux de suicide anormalement élevé ainsi que des problématiques d'addictions très spécifiques.

Le territoire de proximité de Rochefort-Oléron-Marennes-Surgères présente également une surmortalité générale masculine et féminine (respectivement 1 088 décès pour 100 000 hommes, 618,9 contre 100 000 femmes).

La mortalité prématurée est supérieure de 14 % à celle de la région et concerne tous les territoires de proximité, les hommes comme les femmes. Les décès prématurés qui pourraient être évités par une réduction des comportements à risques (tabagisme, alcoolisme, etc.) représentent 36 % des décès prématurés.

Les actions retenues dans le cadre du PTSM devront donc être la résultante d'une vision fine de l'état de santé des territoires et de la volonté de promouvoir une équité dans l'accès à l'offre en santé mentale.

II. Présentation de la démarche et de la gouvernance PTSM

La démarche PTSM a été initiée par un séminaire sur la santé mentale le 19 octobre 2017. Cette démarche, placée sous l'égide de la Commission santé mentale du Conseil Territorial de Santé (CTS), s'est enrichie de la participation croissante des acteurs de terrain. Le travail collaboratif a permis d'élaborer un diagnostic partagé et des actions opérationnelles pour les 5 années à venir. Cette construction partenariale s'est concrétisée de différentes manières : groupe projet, groupes de travail, commissions et colloques.

Quelques chiffres (octobre 2017- décembre 2019) :

- 16 groupes projet
- 5 groupes de travail thématiques
- 14 réunions
- 319 participants
- 10 Commissions spécialisées en santé mentale avec présentation des travaux PTSM
- 5 CTS avec présentation des travaux PTSM
- 2 Conseils locaux de santé mentale labellisés en juillet 2018 (CLSM de la Communauté de communes de l'île d'Oléron et CLSM de la ville de La Rochelle)
- 4 colloques (colloque présentation de la démarche PTSM en octobre 2017, colloque Santé mentale/précarité en mars 2018, colloque sur la coordination en santé mentale en août 2018, colloque sur le psychotraumatisme des victimes de violences sexistes et sexuelles en novembre 2018)

• *Instance de suivi du PTSM : le groupe projet PTSM*

Le groupe projet a souhaité organiser des groupes de travail thématiques afin d'affiner le diagnostic territorial et de définir les actions prioritaires du PTSM.

Il s'est réuni régulièrement depuis juillet 2017 pour piloter la démarche d'élaboration du PTSM (diagnostic et fiches PTSM).

Ce groupe projet est animé par le président de la Commission élargie en santé mentale issue du CTS (Benoît FOUCHER, directeur adjoint Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis) et le Vice-Président (Patrick SIMON, UNAFAM).

Il est composé des personnes suivantes :

BAILLET	Jacques	UDAF 17	Directeur général
BOSCARIOL	Thierry	Association Emmanuelle	Directeur général
CARRILLO	Aline	Tremplin 17	Directrice
DESTAILLATS	Jean-Marc	CH Jonzac	Psychiatre
DOUILLARD	Jean-Luc	CH Saintonge	Coordinateur santé mentale sud
FOUCHER	Benoît	Groupe Hospitalier	Directeur Général Adjoint
JOUSSERAND	France	Autisme Charente-Maritime	Vice-présidente
KLEIN-FEILLENS	Agnès	CH Saintonge	Directrice adjointe
LEVEQUE	Christelle	ADEI 17	Directrice générale
MARTINEZ	Eric	CH Jonzac	Directeur

MICHALOWSKI	Carole	DDCS 17	Chargée de mission Inclusion Sociale
RONDEL	Corine	GH La Rochelle-Ré-Aunis	Coordinatrice santé mentale nord
SIMON	Patrick	UNAFAM 17	Vice-président
TERRIER	Guy	Conseil départemental	Médecin
TINEVEZ	Sylvie	Conseil départemental	Directrice de l'autonomie
VAUTARD	Aurélien	GH La Rochelle-Ré-Aunis	Directeur de site

Ce groupe projet a vocation à se transformer en groupe de suivi du PTSM et du suivi du contrat territorial de santé mentale.

- **Instances de concertation avec les acteurs du territoire : les groupes de travail thématiques**

Les acteurs du département concernés par le champ de la santé mentale se sont réunis régulièrement entre janvier 2018 et août 2019 sur les 5 thématiques suivantes :

1. promouvoir le bien-être mental, prévenir de la souffrance psychique et les conduites suicidaires
2. améliorer le parcours de soins en mettant en œuvre un panier de services diversifié et de qualité
3. améliorer l'accès et le maintien dans l'habitat
4. favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi
5. améliorer la prise en charge de la santé mentale des migrants.

Cette concertation a réuni 319 personnes au total :

	1ère session	2ème session	3ème session	Total participants
Groupe 1 Promouvoir le bien-être mental	22/01/2018 15	28/02/2018 21		36
Groupe 2 Améliorer le parcours de soin	19/01/2018 18	28/02/2018 19	27/03/2018 15	52
Groupe 3 Habitat, logement	26/01/2018 28	28/03/2018 37	15/05/2018 19	84
Groupe 4 Insertion professionnelle et accès à l'emploi	16/01/2018 7	02/03/2018 8	17/05/2018 10	25
Groupe 5 Santé mentale des migrants	10/07/2018 38	19/10/2018 46	08/08/2019 38	122
Total	106	131	82	319

Les synthèses de chaque groupe ont permis d'alimenter le travail d'écriture et de synthèse du diagnostic PTSM.

- **Instances de validation du PTSM : la commission santé mentale et le Conseil territorial en santé**

La démarche PTSM et les productions (diagnostic et fiches PTSM) ont été validées par :

- la Commission élargie en santé mentale
- le Conseil territorial de santé
- les Conseils locaux de santé mentale (CLSM de La Rochelle et CLSM de l'Île d'Oléron).

Pour répondre à la volonté de décloisonnement, il a été décidé d'ouvrir la Commission santé mentale à l'ensemble des acteurs concernés par la santé mentale (notamment aux acteurs de la précarité, bailleurs sociaux, acteurs de l'insertion sociale et professionnelle).

Commission santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la commission santé mentale du Conseil Territorial en Santé - Election du Président et du Vice-Président de la Commission « santé mentale » - Présentation des orientations régionales en matière de santé mentale - Démarche d'élaboration du projet territorial de santé mentale - Contrat local de santé mentale - Définition des modalités d'élaboration du diagnostic territorial partagé 	17/05/2017
Commission santé mentale	Réunion du groupe de travail "préparation du séminaire Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)"	12/07/2017
Commission santé mentale	Réunion du groupe de travail "préparation du séminaire Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)"	20/09/2017
Commission santé mentale	Séminaire Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)	19/10/2017
Commission santé mentale	Réunion du groupe de travail "bilan du séminaire Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)"	14/11/2017
Commission santé mentale	Avancement du projet territorial de santé mentale (PTSM) suite au séminaire	29/11/2017
Assemblée plénière du CTS	Etat d'avancement du projet territorial de santé mentale (PTSM) suite au séminaire	14/12/2017
Commission santé mentale élargie	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'ensemble de la démarche du Projet territorial de santé mentale - Présentation du sommaire détaillé du diagnostic Santé mentale en Charente-Maritime - Présentation des quatre groupes de travail thématiques 	13/06/2018
Commission santé mentale élargie	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'avancement des travaux du projet territorial en santé mentale (PTSM) - Présentation des cartes Santé mentale présentes dans le diagnostic PTSM 	14/11/2018
Assemblée plénière du CTS	Etat d'avancement du projet territorial de santé mentale (PTSM)	22/11/2018
Assemblée plénière du CTS	Point sur le diagnostic territorial partagé en santé mentale de la Charente-Maritime	15/02/2019
Assemblée plénière du CTS	Avis du CTS sur le diagnostic territorial partagé en santé mentale de la Charente-Maritime	15/03/2019
Commission santé mentale élargie	Projet territorial en santé mentale (PTSM) de la Charente-Maritime : présentation du diagnostic et du plan d'action	04/07/2019
Commission santé mentale élargie	Présentation et validation des fiches PTSM avec les actions opérationnelles du PTSM	28/11/2019
Assemblée plénière du CTS	Avis du CTS sur les fiches PTSM	12/12/2019

III. Les axes stratégiques retenus et plan d'action priorisé

- **Méthodologie d'élaboration des fiches PTSM :**

Les 18 fiches PTSM ont été travaillées par les membres du groupe projet PTSM qui s'est réuni entre juillet et février 2020:

Réunion du groupe projet du 18/07/2019	Fiche 1	Développer les compétences psychosociales
	Fiche 2	Prévenir le suicide
	Fiche 7	Aller vers les publics connaissant des conduites addictives
Réunion du groupe projet du 29/08/2019	Fiche 11	Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public spécifique des personnes âgées
	Fiche 15	Garantir l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes souffrant de troubles psychiques
	Fiche 17	Promouvoir les pratiques et les dispositifs favorisant le rétablissement et la réhabilitation psychosociale (RPS)
Réunion du groupe projet du 27/09/2019	Fiche 3	Poursuivre le virage ambulatoire et renforcer l'offre en santé mentale
	Fiche 18	Améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques ou de TND à des soins somatiques adaptés
	Fiche 4	Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des adolescents et jeunes adultes
	Fiche 14	Promouvoir une coordination et une culture commune en santé mentale
Réunion du groupe projet du 11/10/2019	Fiche 6	Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public migrants
	Fiche 9	Améliorer la prise en charge des victimes de violences et prise en charge du psycho traumatisme
	Fiche 16	Favoriser l'inclusion professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques
Réunion du groupe projet du 06/11/2019	Fiche 5	Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des personnes en situation de précarité
	Fiche 8	Améliorer la prise en charge sanitaire des publics connaissant des conduites addictives
	Fiche 10	Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des personnes placées sous-main de justice
	Fiche 12	Développer les dispositifs spécifiques pour la prise en charge des personnes en situation d'handicap mental et psychique
	Fiche 13	Développer des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap lié aux troubles du spectre autistique

Enfin, le groupe projet s'est également réuni le 12 février 2020 pour déterminer les indicateurs des fiches PTSM.

- **Déclinaison du Projet territorial en santé mentale**

Les 18 fiches PTSM qui se veulent opérationnelles et synthétiques s'inscrivent dans les 3 axes stratégiques issus de la feuille de route ministérielle Santé mentale et psychiatrie de juin 2018 :

- **Axe 1 :** Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide
- **Axe 2 :** Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité

- **Axe 3 : Promouvoir le rétablissement et la réhabilitation psychosociale des personnes souffrant de troubles psychiques : améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique**

Axe 1 : Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide

- Fiche 1 : Développer les compétences psychosociales
- Fiche 2 : Prévenir le suicide
- Fiche 14 : Promouvoir une coordination et une culture commune en santé mentale.

Axe 2 : Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité

- Fiche 3 : Poursuivre le virage ambulatoire et renforcer l'offre en santé mentale
- Fiche 4 : Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des adolescents et jeunes adultes
- Fiche 5 : Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des personnes en situation de précarité
- Fiche 6 : Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public migrants
- Fiche 8 : Aller vers les publics connaissant des conduites addictives (Fiche 8 : Améliorer la prise en charge sanitaire des publics connaissant des conduites addictives Fiche 9 : Améliorer la prise en charge des victimes de violences et prise en charge du psycho traumatisme
- Fiche 10 : Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des personnes placées sous-main de justice
- Fiche 11 : Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public spécifique des personnes âgées
- Fiche 12 : Développer les dispositifs spécifiques pour la prise en charge des personnes en situation de handicap psychique
- Fiche 13 : Développer des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap lié aux troubles du spectre autistique (TSA)
- Fiche 18 : Améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques ou de troubles neurodégénératifs à des soins somatiques adaptés

Axe 3 : Promouvoir le rétablissement et la réhabilitation psychosociale des personnes souffrant de troubles psychiques : améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique

- Fiche 15 : Garantir l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes souffrant de troubles psychiques
- Fiche 16 : Favoriser l'inclusion professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques
- Fiche 17 : Promouvoir les pratiques et les dispositifs favorisant le rétablissement et la réhabilitation psychosociale (RPS)

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 01	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 18/07/2019
Fiche rédigée par : Corine RONDEL (Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis)	
Axe 1 de la feuille de route santé mentale : « Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide »	
Intitulé de la fiche : « Développer les compétences psychosociales »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 1 : Enfants • Population 2 : Adolescents
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Corine RONDEL (Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis) Suppléant : IREPS
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Education nationale • Partenaires des CLSM • Centres hospitaliers • Conseil départemental (PMI...) • Acteurs de la petite enfance et de l'adolescence

Objectif général de cette fiche :	Développer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents sur le territoire
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 1.1 : Favoriser la création d'un groupe de travail au sein des CLSM sur le thème des CPS Pilote(s) : coordinateur CLSM et coordinatrice santé mentale • Action 1.2 : Réaliser un état des lieux des sites volontaires pour développer et conduire un projet CPS : école, collège, centre de loisir, centres sociaux culturels... Pilote(s) : coordinateur CLSM • Action 1.3 : Former des professionnels volontaires au développement des CPS sur ces sites volontaires Pilote(s) : opérateur de formation • Action 1.4 : Mettre en œuvre un programme sur les sites volontaires notamment sur Oléron Pilote(s) : responsables d'établissement : école, mission locale, centre social...
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'action : janvier 2020 • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Enfants et adolescents du territoire, de 5 à 15 ans
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires :</i> Les enfants/adolescents sont de fait acteurs du projet. L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Humaines : formateurs qualifiés en CPS, animateurs formés en CPS. • Financières : organisation de formations en CPS + moyens financiers pour mise en œuvre des actions sur les sites repérés (école, collège, centre de loisirs...) • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS • Autres financements : collectivités territoriales, financements privés...
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	

Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions et de partenaires du groupe de travail • Nombre de sites volontaires repérés • Nombre de formations et de professionnels formés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation qualitative des formations • Nombre d'actions mises en place • Mesure de l'impact des actions sur les sites identifiés
Méthode d'évaluation envisagée	Suivi des indicateurs, questionnaires
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	Outils labellisés CPS
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 02	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 18/07/2019
Fiche rédigée par : Corine RONDEL (Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis)	
Axe 1 de la feuille de route santé mentale : « Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide »	
Intitulé de la fiche : « Prévenir le suicide »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les populations (population 1 à 10)

Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Corine RONDEL (GH La Rochelle-Ré-Aunis) Suppléant : Jean-Luc DOUILLARD (CH de Saintonge)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Les coordinateurs santé mentale du département et opérateurs de formation • GCS • Les coordinateurs des CLSM du territoire • Centres hospitaliers La Rochelle, Saintes, Jonzac
Objectif général de cette fiche :	Mise en œuvre de formations multi partenariales sur les questions de santé mentale et de la crise suicidaire du public enfant, adolescent et adulte
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 2.1 : mettre en œuvre le plan prévention suicide Pilote(s) : coordinateurs santé mentale • Action 2.2 : Mettre en œuvre des formations adaptées à la situation départementale pour le repérage, l'orientation et la résolution de la crise suicidaire en lien avec la nouvelle stratégie nationale du Ministère de la santé et du groupement d'études et de prévention du suicide (GEPS) Pilote(s) : coordinatrice santé mentale 17 Nord • Action 2.2 : Développer des formations santé mentale vers les partenaires locaux pour favoriser le repérage précoce des enfants, des adolescents, des adultes en souffrance psychique Pilote(s) : coordinateurs santé mentale
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Appui sur les CLSM existants du 17 • Appui par le GCS • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Les professionnels médico-socio-éducatifs et associatifs du département
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Humaines : professionnels de santé intervenants dans les formations, les coordinateurs santé mentale pour la mise en œuvre des actions, les coordinateurs des CLSM pour le recrutement des stagiaires, les organismes de formation des hôpitaux pour les mises en œuvre des formations. • Financières : budget pour la mise en œuvre des formations • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation

	crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS <ul style="list-style-type: none"> • Autres financements : collectivités territoriales, financements privés...
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations • Nombre de professionnels formés • Evaluation qualitative des formations
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure d'impact Qualitatif : repérage, compréhension et orientation des personnes en souffrance ou ayant des pathologies psychiques
Méthode d'évaluation envisagée	Suivie des indicateurs Questionnaires en fin de formation et à distance
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 03	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 27/09/2019
Fiche rédigée par : Agnès KLEIN-FEILLENS (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Déployer l'offre en santé mentale : poursuivre le virage ambulatoire, renforcer l'offre en santé mentale sur le territoire et réduire les hospitalisations au long cours ou inadéquates »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 9 : Organisation de la permanence des soins
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale

	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les populations (population 1 à 10)
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Agnès KLEIN-FEILLENS (CH de Saintonge) Suppléants proposés : Dr DESTAILLATS (CH de Jonzac) ; Dr PUZOS (GH La Rochelle-Ré-Aunis)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres hospitaliers • Les établissements sociaux et médico-sociaux • Acteurs du premiers recours : médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers libéraux • Travailleurs sociaux • Collectivités locales et intercommunales • Education Nationale • Justice, police, gendarmerie • CLS (contrats locaux de santé) et CLSM (conseils locaux de santé mentale : partenaires de santé, acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et judiciaires) • Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) • Aidants professionnels • Associations d'usagers • Familles • ESMS (SAMSAH, SAVS)
Objectif général de cette fiche :	Déployer l'offre en santé mentale : poursuivre le virage ambulatoire, renforcer l'offre en santé mentale sur le territoire et réduire les hospitalisations au long cours ou inadéquates
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 3.1 : Enrichir l'éventail des soins des CMP par une offre de soins de base plus complète sur l'ensemble des territoires du département en recrutant des professionnels formés à la réhabilitation psychosociale (RPS) Pilote(s) : CH • Action 3.2 : Consolider le maillage territorial des CMP en créant de nouvelles antennes de proximité en travaillant en étroite collaboration avec les acteurs de proximité et de premier recours Pilote(s) : CH • Action 3.3 : Développer les modalités d'accès aux soins ambulatoires: hôpital de jour, Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP)... Pilote(s) : CH

	<ul style="list-style-type: none"> Action 3.4 : Développer des équipes mobiles s'inscrivant dans une démarche de réhabilitation psychosociale (RPS) pour les adolescents, les adultes et les personnes âgées notamment : <ul style="list-style-type: none"> CH de La Rochelle : Equipe Mobile d'Evaluation, d'Intervention et de coordination Handicap psychique et TSA (EMEICO) CH de Jonzac : Equipe Mobile de Soutien de Proximité et d'Accompagnement Interprofessionnel vers le Rétablissement (ESPAIR) Pilote(s) : CH Action 3.5 : Créer un dispositif d'accueil et de crise pour une meilleure prise en charge de la gestion de crise : hospitalisation en urgence, évaluation et orientation (prise en charge somatique visant à éliminer les causes cliniques, organiques et toxiques contribuant au tableau clinique avant avis psychiatrique), mutualisation de bonnes pratiques Pilote(s) : CH Action 3.6 : Développer les outils de télémédecine dans les ESMS et auprès des acteurs du premier recours Pilote(s) : CH et ESMS
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de CMP ayant augmenté les amplitudes horaires d'ouverture / volume total d'heures d'offre de soins supplémentaires sur le territoire
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'antennes de CMP et d'équipes mobiles créées Création d'un dispositif de gestion de crise au sein de chaque établissement de santé Evolution du nombre de patients au long cours (cf données)

	observatoire)
Méthode d'évaluation envisagée	Suivi des indicateurs Questionnaire CMP Recueil de données de l'observatoire
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 04	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 27/09/2019
Fiche rédigée par : Aurélien VAUTARD (Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des adolescents et jeunes adultes »	

<p>Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 9 : Organisation de la permanence des soins • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
<p>Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion

	<p>sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 2 : Adolescents
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	<p>Titulaire : Aurélien VAUTARD (GH La Rochelle-Ré-Aunis) Suppléant : Eric MARTINEZ (CH de Jonzac)</p>
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres hospitaliers • MDAJA • GCS • CMPP • Etablissements et services médico-sociaux • ASE • PJJ • Education nationale • MDAJA • Associations d'usagers • Familles • CLSM
Objectifs généraux de cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre de soins et l'accompagnement des adolescents • Formaliser le parcours du patient « adolescent » en lien avec les trois centres hospitaliers (CH) du département avec le concours nécessaire des CH de la région Nouvelle-Aquitaine
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 4.1 : Créer des équipes mobiles spécifiques pour le public adolescent sur l'ensemble du territoire de la Charente-Maritime: <ul style="list-style-type: none"> - CH La Rochelle : une équipe mobile 12- 20 ans sur le territoire Marennes-Oléron - CH Jonzac : une équipe mobile de prévention et d'accompagnement pour adolescents en difficulté (EMPAPADO) et une équipe mobile de dépistage et de suivi des phases prodromiques (public âgé de 16 à 25 ans présentant risque d'entrée dans la psychose et troubles bipolaires, troubles anxieux et troubles addictifs) - CH Saintonge : renforcement des lieux-dits (CMP itinérants 12-18 ans), et création d'une équipe mobile pour adolescents sur les Vals de Saintonge et Saintonge Romane

	<p>Pilote(s) : CH</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 4.2 : Mener une réflexion sur l'adaptation des services à la prise en charge des 16-18 ans par les CH du département Pilote(s) : CH Action 4.3 : Créer une instance départementale pour adolescents « instance éducative et psychiatrique » qui réunirait les acteurs de la psychiatrie, de l'ASE, de la PJJ et de l'Education nationale, les ESMS, la MDA et les familles (pouvoir d'agir des usagers) Pilote(s) : ARS et CD Action 4.4 : Développer des antennes de la MDAJA sur l'ensemble du département pour répondre aux besoins de prévention de santé globale des jeunes et améliorer la lisibilité de l'offre pour les adolescents et les familles Pilote(s) : CH La Rochelle Action 4.5 : Créer un CATTP Intensif adolescents (12-18 ans) situé à Rochefort Pilote(s) : CH Action 4.6 : Développer des outils de repérage, d'évaluation et de partage d'information en santé (documents partagés, outils numériques, réunions de concertations cliniques-éducatives) Pilote(s) : GCS, Ireps Action 4.7 : Réfléchir à la mise en place d'une petite unité assurant une prise charge intensive sanitaire et éducative pour les enfants et adolescents en situation complexe sur le département afin d'adapter les prises en charge Pilote(s) : CH et ESMS
Étapes de mise en œuvre	<p>Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/></p>
Publics ciblés :	Jeunes adultes et adolescents
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	

Indicateurs d'activité et de moyens	Nombre de dispositifs créés : équipes mobiles, antennes, CATTP,
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la file active de la MDAJA et des « lieux-dits » • Création effective d'une instance « adolescents » et nombre de réunions organisées
Méthode d'évaluation envisagée	Suivi des créations Bilan des structures
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 05	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 06/11/2019
Fiche rédigée par : Evangéline BONNEROT (ARS DD17) en lien avec Carole MICHALOWSKI (DDCS)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Développer les dispositifs spécifiques pour la prise en charge des personnes en situation de précarité souffrant de troubles psychiques »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées	<ul style="list-style-type: none"> • Population 6 : Personnes en situation de précarité

par cette fiche :	
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Carole MICHALOWSKI (DDCS) Suppléant : ARS
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres hospitaliers • ARS • DDCS • Acteurs associatifs luttant contre la précarité • SIAO • CLSM (conseils locaux de santé mentale)
Objectif général de cette fiche :	Améliorer la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques en situation de précarité
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 5.1 : Développer la mobilité des PASS et EMPP existantes Pilote(s) : CH • Action 5.2 : Créer des PASS et EMPP sur les territoires non pourvus (notamment Vals de Saintonge pour la PASS et territoire Saintonge romane et Vals de Saintonge pour l'EMPP) Pilote(s) : CH • Action 5.3 : Favoriser la coordination départementale entre des dispositifs santé mentale/précarité (ex. réunion départementale des PASS) Pilote(s) : opérateurs santé mentale/précarité, CLSM, GCS • Action 5.4 : Développer des dispositifs santé mentale pour les personnes en situation de précarité : LAM, LHSS, ACT, ACT PSY, ACT hors les murs, logement d'abord, maisons relais, résidences accueil Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux • Action 5.5 : Mener une réflexion sur la mise en place un guichet unique (type SIAO élargi) pour améliorer l'orientation et les parcours de soins des personnes souffrant de troubles psychiques => inclure des compétences médicales spécialisées pour une meilleure coordination entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux Pilote(s) : ARS, DDCS
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Personnes en situation de précarité souffrant de troubles psychiques
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une

	démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Financements ARS : LAM, LHSS, ACT, ACT PSY, ACT, logement d'abord, EMPP, PASS et projet innovants • Financements DDCS : maisons relais, résidences accueil
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux dispositifs PASS et EMPP sur le territoire • Nombre de dispositifs précarité/santé mentale : LAM, LHSS, ACT, ACT PSY, ACT, logement d'abord, EMPP, PASS, maisons relais, résidences accueil
Méthode d'évaluation envisagée	Proposition d'une réunion précarité/santé avec l'ARS, la DDCS et les partenaires précarité/santé mentale du territoire (renouvellement de la réunion organisée en mars 2018)
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 06	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 11/10/2019
Fiche rédigée par : Carole MICHALOWSKI (DDCS) et Jean-Luc DOUILLARD (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public migrants »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les priorités (priorité 1 à 6)
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 8 : Réfugiés, migrants
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Carole MICHALOWSKI (DDCS) Suppléant : Jean-Luc DOUILLARD (CH de Saintonge)

Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Centres hospitaliers • coordinations santé mentale • DDCS • réseau départementale santé mentale migrants • Association Les Passagers du Temps 17 • Association Ethnotopies • GCS • Les structures, associations (pour le repérage du public) • Les professionnels de santé libéraux (pour la mobilisation des ressources) • MOSTRA Mission d'observation statistiques ressources audits (DRDJSCS) • Les interprètes intervenant en 17 • Universités Poitiers et Bordeaux • MDAJA
Objectif général de cette fiche :	Favoriser l'accès aux soins du public migrant souffrant de troubles psychiques
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 6.0 : Pérenniser le réseau départementale santé mentale migrants Pilote(s) : coordinations santé mentale et DDCS • Action 6.1 : Favoriser l'accès aux soins de premiers recours des personnes en situation de migration (cf sous-fiche 6.A dédiée à cette action : Améliorer l'accès aux soins pour les personnes migrantes souffrant de troubles psychiques en lien avec les traumatismes vécus au cours de leur parcours migratoire) Pilotes : CH, réseau départementale santé mentale migrants, Association Les Passagers du Temps 17 • Action 6.2 : Développer l'interprétariat (cf sous-fiche 6.B dédiée à cette action : Améliorer l'accès aux soins, la qualité de l'accueil, des soins et de l'accompagnement des migrants par la mise en place d'un réseau d'interprètes formés) Pilote(s) : réseau départementale santé mentale migrants, Association Ethnotopies, GCS • Action 6.3 : Former les professionnels (cf sous-fiche 6.C dédiée à cette action : Former les professionnels pour améliorer l'accompagnement des publics migrants) Pilote(s) : Association Ethnotopies, CH, réseau départementale santé mentale migrants, Association Les Passagers du Temps 17
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Professionnels et bénévoles des institutions et associations et du monde libéral de la Charente-Maritime intervenants auprès du public migrant (CCAS-CADA-CIDFF-Centres hospitaliers-Centres sociaux-PASS-EMPP-PTA-Associations locales-Conseil départemental-Médecins, psychologues et infirmières libéraux)

<p>Démarche participative associant les citoyens :</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
<p>Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Humaines : • Financières :
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</p>	
<p>Indicateurs d'activité et de moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions départementales • Nombre de partenaires impliqués dans le réseau départemental santé mentale migrants
<p>Indicateurs de résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées (fiche PTSM n°06-C) • Nombre de consultations réalisées sur le dispositif expérimental équipe mobile (fiche PTSM n°06-A) • Réalisation ou non d'un protocole de mise à disposition de professionnels de santé interprètes (fiche PTSM n°06-B)
<p>Méthode d'évaluation envisagée</p>	<p>Suivi des indicateurs, enquêtes</p>
<p>Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)</p>	
<p>Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre de l'action</p>	<p>2020 - 2024</p>

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 06-A	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 11/10/2019
Fiche rédigée par : Carole MICHALOWSKI (DDCS) et Jean-Luc DOUILLARD (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public migrants » <i>Sous-fiche « Accès aux soins de premiers recours des personnes en situation de migration »</i>	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 8 : Réfugiés, migrants
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Carole MICHALOWSKI (DDCS) Suppléant : Jean-Luc DOUILLARD (CH de Saintonge)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • CH de La Rochelle • CH de Saintonge • CH de Jonzac • CLSM • Association Les Passagers du Temps 17 • Les structures, associations : repérage du public • Les professionnels de santé libéraux : mobilisation des ressources

<p>Objectif général de cette sous-fiche :</p>	<p>Améliorer l'accès aux soins psychiques pour les personnes migrantes souffrant de troubles psychiques en lien avec les traumatismes vécus au cours de leur parcours migratoire</p>
<p>Actions (par ordre de priorité) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 6.A.1 : Organiser un appui technique au sein du secteur hospitalier pour les médecins généralistes en nommant un médecin ou un cadre de santé référent départemental pour le public migrant pour une aide à l'évaluation et à l'orientation des personnes concernées vers des prises en charge adaptées en fonction du territoire Pilote(s) : CH La Rochelle, Saintonge et Jonzac • Action 6.A.2 : Mettre à disposition de la PTA les outils nécessaires à l'évaluation et à l'orientation : formation, cellule ressource d'un réseau de professionnels ayant une compétence dans le champ du psycho-traumatisme et / ou transculturel, annuaire des interprètes... Pilote(s) : le réseau départementale santé mentale / migrants • Action 6.A.3 : Organiser dans un même lieu, des consultations avec des médecins généralistes, psychologues, assistants sociaux, en présence d'interprètes Pilote(s) : CH La Rochelle, Saintonge et Jonzac • Action 6.A.4 : Envisager des liens privilégiés pluri-professionnels entre la pédiatrie, la psychiatrie infanto-juvénile, les PASS, les médecins généralistes, les services de santé scolaire, la PMI pour les situations des enfants de 0 à 18 ans (commission cas complexes, réseau santé mentale, CLSM, outils numériques de partage d'information) Pilote(s) : groupe départemental santé mentale et migrant et CLSM • Action 6.A.5 : Organiser des réunions d'information auprès des élus et des professionnels de santé libéraux pour favoriser la compréhension des parcours migratoires des familles et des personnes et faciliter l'accessibilité à des soins de qualité Pilote(s) : groupe de travail du réseau départemental santé mentale migrants en lien avec l'association des passagers du temps 17 • Action 6.A.6 : Evaluer l'action expérimentale de l'équipe mobile départementale de coordination et de soutien aux migrants (consultations en santé mentale) complémentaire aux dispositifs de droit commun Pilote(s) : l'association les passagers du temps 17 et les CH en coordination avec le groupe santé mentale migrants dans l'attente d'un portage hospitalier
<p>Etapes de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
<p>Publics ciblés :</p>	<p>Professionnels et bénévoles des institutions et associations et du monde libéral de la Charente-Maritime intervenants auprès du public migrant (CCAS-CADA-CIDFF-Centres hospitaliers-Centres sociaux-PASS-EMPP-PTA-Associations locales-Conseil dépar-</p>

	temental-Médecins, psychologues et infirmières libéraux)
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions départementales • Nombre de partenaires impliqués dans le réseau départemental santé mentale migrants
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de consultations réalisées sur le dispositif expérimental équipe mobile
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> • A préciser
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 06-B	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 11/10/2019
Fiche rédigée par : Carole MICHALOWSKI (DDCS) et Jean-Luc DOUILLARD (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public migrants » <i>Sous-fiche « Développer l'interprétariat »</i>	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche	<ul style="list-style-type: none"> Population 8 : Réfugiés, migrants
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Carole MICHALOWSKI (DDCS) Suppléant : Jean-Luc DOUILLARD (CH de Saintonge)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> DDCS 17 Coordination territoriale en santé mentale sud 17 Association Les Passagers du Temps 17 Les interprètes intervenants en Charente-Maritime
Objectif général de cette sous-fiche :	Améliorer l'accès aux soins, la qualité de l'accueil, des soins l'accompagnement des migrants par la mise en place d'un réseau d'interprètes formés
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> Action 6.B.1 : Étude de faisabilité de la mise en place d'un réseau départemental d'interprétariat et de médiation culturelle, au regard du potentiel local ; identifier les professionnels et bénévoles formés ou à former si intéressés pour intégrer ce réseau Pilote(s) : GCS, MOSTRA /DRJSCS en lien avec le réseau départementale santé mentale migrants Action 6.B.2 : Étudier les différentes modalités contractuelles envisageables (ex : protocole intra-hospitalier et/ou extrahospitalier de mise à disposition de professionnels de santé bilingues) complémentaires pour consolider et diversifier l'offre d'interprétariat Pilote(s) : GCS, DRJSCS en lien avec le groupe interprétariat Action 6.B.3 : Former les interprètes au travail spécifique des consultations transculturelles dans la prise en charge de patients et usagers migrants au niveau départemental Pilote(s) : association Ethnopies en coordination avec le réseau départementale santé mentale et migrants
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Prise de contact avec Ethnotopie pour la réalisation d'une journée de formation des interprètes prévue en 2019. Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Les interprètes intervenants en Charente-Maritime
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).

Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions départementales Nombre de partenaires impliqués dans le réseau départemental santé mentale migrants
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation ou non d'un protocole de mise à disposition de professionnels de santé interprètes (fiche PTSM n°06-B)
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> A préciser
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 06-B	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 11/10/2019
Fiche rédigée par : Carole MICHALOWSKI (DDCS) et Jean-Luc DOUILLARD (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public migrants » <i>Sous-fiche « Développer l'interprétariat »</i>	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche	<ul style="list-style-type: none"> Population 8 : Réfugiés, migrants
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Carole MICHALOWSKI (DDCS) Suppléant : Jean-Luc DOUILLARD (CH de Saintonge)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> DDCS 17 Coordination territoriale en santé mentale sud 17 Association Les Passagers du Temps 17 Les interprètes intervenants en Charente-Maritime
Objectif général de cette sous-fiche :	Améliorer l'accès aux soins, la qualité de l'accueil, des soins l'accompagnement des migrants par la mise en place d'un réseau d'interprètes formés
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> Action 6.B.1 : Étude de faisabilité de la mise en place d'un réseau départemental d'interprétariat et de médiation culturelle, au regard du potentiel local ; identifier les professionnels et bénévoles formés ou à former si intéressés pour intégrer ce réseau Pilote(s) : GCS, MOSTRA /DRJSCS en lien avec le réseau départementale santé mentale migrants Action 6.B.2 : Étudier les différentes modalités contractuelles envisageables (ex : protocole intra-hospitalier et/ou extrahospitalier de mise à disposition de professionnels de santé bilingues) complémentaires pour consolider et diversifier l'offre d'interprétariat Pilote(s) : GCS, DRJSCS en lien avec le groupe interprétariat Action 6.B.3 : Former les interprètes au travail spécifique des consultations transculturelles dans la prise en charge de patients et usagers migrants au niveau départemental Pilote(s) : association Ethnopies en coordination avec le réseau départementale santé mentale et migrants
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Prise de contact avec Ethnotopie pour la réalisation d'une journée de formation des interprètes prévue en 2019. Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Les interprètes intervenants en Charente-Maritime
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).

Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions départementales Nombre de partenaires impliqués dans le réseau départemental santé mentale migrants
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation ou non d'un protocole de mise à disposition de professionnels de santé interprètes (fiche PTSM n°06-B)
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> A préciser
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 06-C	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 11/10/2019
Fiche rédigée par : Carole MICHALOWSKI (DDCS) et Jean-Luc DOUILLARD (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public migrants » <i>Sous-fiche « Former les professionnels pour améliorer l'accompagnement des publics migrants »</i>	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche	<ul style="list-style-type: none"> Population 8 : Réfugiés, migrants
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Carole MICHALOWSKI (DDCS) Suppléant : Jean-Luc DOUILLARD (CH de Saintonge)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> DDCS 17 Coordination territoriale en santé mentale sud 17 Les structures et les associations professionnelles de santé
Objectif général de cette sous-fiche :	Améliorer l'accompagnement des publics migrants en prenant davantage en compte leurs problématiques de migration et leurs différences culturelles
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> Action 6.C.1 : Organiser des ½ journées d'information, de sensibilisation et d'échanges entre professionnels Pilote(s) : réseau départemental santé mentale / migrants Action 6.C.2 : Organiser un plan de formations interinstitutionnel et interprofessionnel sur le département Pilote(s) : GCS et réseau départemental santé mentale / migrants Action 6.C.3 : Sensibiliser et accompagner, le cas échéant, les institutions (hôpitaux, Département, Éducation Nationale...) à la mise en place de formations spécifiques en interne sur la santé mentale et les migrants Pilote(s) : GCS et réseau départemental santé mentale / migrants
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Prise de contact avec Ethnotopie pour la réalisation de deux journées de sensibilisation des acteurs du territoire au travail avec des interprètes dans le cadre de l'accompagnement et des prises en charge des personnes migrantes en souffrance physique et psychique prévues en 2019. <p>Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/></p>
Publics ciblés :	Professionnels et bénévoles des institutions et associations et du monde libéral de la Charente-Maritime intervenants auprès du public migrant (CCAS-CADA-CIDFF-Centres hospitaliers-Centres sociaux-PASS-EMPP-PTA-Associations locales-Conseil départemental-Médecins, psychologues et infirmières libéraux
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).

Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS • Plan de formations des structures
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions départementales • Nombre de partenaires impliqués dans le réseau départemental santé mentale migrants
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations réalisées
Méthode d'évaluation envisagée	<ul style="list-style-type: none"> • A préciser
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 07	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 18/07/2019
Fiche rédigée par : Aline CARRILLO (Association TREMP LIN 17)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Aller vers les publics connaissant des conduites addictives »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation

<p>Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Population 9 : Personnes avec conduites addictives
<p>Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :</p>	<p>Titulaire : Aline CARRILLO (Tremplin 17) Suppléant proposé : Dr PALOMINO (CH de Jonzac)</p>
<p>Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • TREMPLIN 17 • Les centres hospitaliers • AIDES • CSAPA Tremplin 17 • CSAPA du CH de La Rochelle • CSAPA du CH de Jonzac • CSAPA du CH de Rochefort • CSAPA du CH de Saint-Jean-d'Angély • CAARUD • ELSA La Rochelle/Rochefort, ELSA Jonzac/Royan • CLS et CLSM : partenaires de santé, acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et judiciaires • Associations d'usagers • Education nationale • Centre Alpha (à associer)
<p>Objectifs généraux de cette fiche :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la prévention sur les conduites addictives en lien avec l'Education nationale • Proposer une offre de soin au plus près des lieux de vie du public par l'équipe pluridisciplinaire des CSAPA mobiles • Accompagner les publics précaires vers les partenaires de santé et/ou structures du territoire. • Accompagner les personnes à être actrices de leur santé • Favoriser la coordination entre acteurs du champ sanitaire, médicosocial et social en lien avec les CLS/CLSM. • Développer les entretiens familiaux et groupes de parole
<p>Actions (par ordre de priorité) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 7.1 : Déployer les dispositifs mobilité sur d'autres territoires ruraux Pilote(s) : Tremplin 17, CAARUD AIDES, Centres hospitaliers • Action 7.2 : Pérenniser l'offre de soin itinérante, au moyen d'un CSAPA mobile sur l'île d'Oléron, pour les personnes les plus démunies, afin de privilégier le parcours de soin et d'en éviter les ruptures Pilote(s) : Tremplin 17 • Action 7.3 : Mettre en place des consultations avancées et des actions de prévention sur des territoires ruraux dépourvus d'offre de soin Pilote(s) : Tremplin 17, Centres hospitaliers • Action 7.4 : Contribuer au dépistage du VHC (Virus hépatite C) et au suivi des personnes Pilote(s) : Tremplin 17, Centres hospitaliers • Action 7.5 : Soutenir l'entourage des personnes : groupes de parole à destination des personnes et des familles sur les terri-

	<p>toires, thérapie familiale, etc. (Tremplin 17, Centres hospitaliers, associations...)</p> <p>Pilote(s) : Tremplin 17, Centres hospitaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 7.6 : Favoriser la création d'un groupe de travail Addictologie au sein des CLSM en fonction des besoins du territoire (coordinateurs CLS/CLSM) Pilote(s) : CLSM Action 7.7 : Développer la télémédecine : explorer l'accès à l'expertise addictologique pour tous les acteurs de santé Pilote(s) : Centres hospitaliers
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Phase préalable pour faire connaître l'offre de soins possible et les modalités d'accès Convenir avec les partenaires des lieux les plus pertinents d'implantation Implication dans les CLS et CLSM pour points d'étapes et évaluation qualitative et quantitative du dispositif Précision de l'état d'avancement => <p>Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/></p>
Publics ciblés :	Tous publics adolescents et adultes, dont les familles
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS Autres financements : MILDECA, collectivités territoriales, financements privés...
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de contacts et de réunions locales Nombre de consultations avancées Nombre d'entretiens familiaux et de groupes de parole Tableau de bord de la mise en œuvre des actions de la fiche : CSAPA mobiles et consultations avancées supplémentaires...
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dépistages effectués (VHC) Evolution du nombre de téléconsultations Evaluation du nombre de bénéficiaires Nombre de conventions de partenariat entre partenaires du secteur sanitaire, médicosocial et social.

Méthode d'évaluation envisagée	Rapports d'activité des structures concernées Tableau de bord à renseigner
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	Pour déploiement du dispositif sur d'autres territoires ruraux importance d'un travail préalable au sein des CLS/CLSM
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	Convention entre les partenaires selon les projets
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 08	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 06/11/2019
Fiche rédigée par : Aline CARRILLO (association TREMPLIN 17), Dr BENDIMERAD (Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis), Dr PALOMINO (CH de Jonzac)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Améliorer la prise en charge sanitaire des publics connaissant des conduites addictives »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 9 : Personnes avec conduites addictives

Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Aline CARRILLO (Tremplin 17) Suppléant : Dr BENDIMERAD (GH La Rochelle-Ré-Aunis)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • GHT • Les centres hospitaliers • TREMPLIN 17 • CLS et CLSM, partenaires de santé, acteurs sociaux et médico-sociaux : analyse des besoins, relais auprès des publics • Centre Alpha (à associer)
Objectif général de cette fiche :	Améliorer la prise en charge sanitaire des publics connaissant des conduites addictives
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 8.1 : Créer un hôpital de jour de médecine en addictologie sur chacun des deux GHT Pilote(s) : GHT • Action 8.2 : Créer une filière en addictologie sur les deux GHT Pilote(s) : GHT • Action 8.3 : Etudier la faisabilité de la création d'un SSR addictologie à Saint-Jean-d'Angély Pilote(s) : CH de Saint-Jean-d'Angély • Action 8.4 : Développer les consultations avancées d'addictologie Pilote(s) : CH
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Phase préalable pour faire connaître l'offre de soins possible et les modalités d'accès • Convenir avec les partenaires des lieux les plus pertinents d'implantation • Implication dans les CLS et CLSM pour points d'étapes et évaluation qualitative et quantitative du dispositif • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Tous publics adolescents et adultes connaissant des conduites addictives et en priorité les publics précaires et loin du soin, et l'entourage
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS

Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes prises en charge en hôpital de jour d'addictologie • Nombre de consultations avancées développées
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs créés. • Evolution de la file active des filières d'addictologie
Méthode d'évaluation envisagée	Suivi des indicateurs
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 09	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 11/10/2019
Fiche rédigée par : Corine RONDEL (Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Améliorer la prise en charge des victimes de violences et prise en charge du psycho traumatisme »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 9 : Organisation de la permanence des soins • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rup-

	<p>ture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 8 : Réfugiés, migrants • Population 10 : Victimes de psycho-traumas, dont femmes victimes de violences
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	<p>Titulaire : Corine RONDEL (GH La Rochelle-Ré-Aunis) Suppléants proposés : Dr PLANE (CH de Jonzac), Dr BOULOY (GH La Rochelle-Ré-Aunis)</p>
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres hospitaliers • Réseaux de violences sexistes et sexuelles • Coordinateurs santé mentale • Cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) • Médecins psychiatres • Les réseaux de violences familiales, • les CLSM • DDCS, la délégation au droit des femmes • Les associations
Objectif général de cette fiche :	Améliorer le dépistage et la prise en charge des enfants et adultes victimes de violences traumatiques
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 9.1 : Former les professionnels de terrain au repérage des enfants victimes de psychotraumas ainsi que des professionnels de terrain au repérage des symptômes du psycho traumatisme Pilote(s) : CH et réseaux de violences sexistes et sexuelles • Action 9.2 : Former les professionnels des hôpitaux et les acteurs de santé de terrain aux techniques de soins spécifiques en psycho traumatisme (EMDR, Hypnose...) Pilote(s) : CH et réseaux de violences sexistes et sexuelles • Action 9.3 : Organiser/ identifier une filière d'accueil départementale des victimes de violences et prise en charge du psychotraumatisme avec l'installation d'antennes UMJ (unité médico-judiciaire) et victimologie au sein de chaque GHT Pilote(s) : CH • Action 9.4 : Organiser un colloque annuel sur les violences sexistes et sexuelles Pilote(s) : DDCS

Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	<ul style="list-style-type: none"> Tout enfant, adolescent, adulte ou personne âgée ayant subi un traumatisme Les professionnels en charge de personnes ayant subi un traumatisme et souffrant de symptômes psycho traumatiques
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens.
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> Financements étatiques (notamment DDCS) ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS Plans de formation des structures concernées ; Financements privés
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations, nombre de professionnels formés Nombre de filières créées sur l'ensemble du territoire
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> File active consultations psychotraumatisme
Méthode d'évaluation envisagée	Questionnaire à l'issue des formations Enquête au sein de chaque GHT
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	Atouts : des CLSM en place, des réseaux de partenaires sur les violences familiales sur l'ensemble du territoire depuis de nombreuses années, des CUMP actives
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 10	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 06/11/2019
Fiche rédigée par : Jean-Luc DOUILLARD (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins des personnes placées sous-main de justice »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 5 : Personnes placées sous main de justice

Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire proposés : Jean-Luc DOUILLARD (CH de Saintonge) Suppléants proposés : Dr Parry (GH La Rochelle-Ré-Aunis) ; Dr Chaigne (CH de Jonzac)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres hospitaliers • Les établissements pénitentiaires • Le parquet • Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) • Acteurs associatifs
Objectif général de cette fiche :	Améliorer la prise en charge des personnes sous-main de justice en développant un réseau des acteurs concernés
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 10.1 : Organiser un groupe de travail sur les questions de santé mentale des personnes sous-main de justice associant les acteurs en charge du suivi de ce public spécifique <p><i>Rappel des pistes d'action qui ont émergé dans le diagnostic territorial :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer l'organisation et l'accès aux soins pour les personnes détenues - prévenir les risques de la santé mentale des familles des personnes détenues - favoriser la concertation et la coordination des acteurs en matière d'injonction d'obligation de soins (justice, police, acteurs sanitaires, acteurs médico-sociaux et travailleurs sociaux) - engager un travail partenarial entre la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et la délégation départementale de l'ARS en lien avec les établissements hospitaliers
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Personnes placées sous main de justice souffrant de troubles psychiques
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires :</i>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Humaines : • Financières :
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du groupe de travail

Méthode d'évaluation envisagée	Prématuré
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 11	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 29/08/2019
Fiche rédigée par : Agnès KLEIN-FEILLENS (Centre hospitalier de Saintonge)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public spécifique des personnes âgées »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation

<p>Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Population 3 : Personnes âgées
<p>Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :</p>	<p>Titulaire : Agnès KLEIN-FEILLENS (CH de Saintonge) Suppléant proposé : Dr Guy TERRIER (Conseil départemental)</p>
<p>Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres hospitaliers • EHPAD • GCS • PTA • Comités d'animation territoriale de la PTA • Mandataires judiciaires, • Médecins traitants, • Associations d'usagers • Familles • CLS et CLSM : partenaires de santé, acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et judiciaires • Conseil départemental • Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE)
<p>Objectif général de cette fiche :</p>	<p>Favoriser l'accès au diagnostic et aux soins du public spécifique des personnes âgées</p>
<p>Actions (par ordre de priorité) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 11.1 : Développer l'offre de soins en psychiatrie de la personne âgée dans le cadre des dispositifs hospitaliers (intra et extra hospitaliers) en mettant en place une articulation avec les gériatres pour un bilan gériatrique + une articulation avec les neurologues (maladies neurodégénératives, démences, troubles cognitifs, AVC) Pilote(s) : CH • Action 11.2 : Développer le maintien dans le lieu de vie ordinaire ou en ESMS des personnes âgées souffrant de troubles psychiques <ul style="list-style-type: none"> - Développer des équipes mobiles de psychiatrie de la personne âgée Pilote(s) : CH - Développer la coordination des acteurs intervenant auprès de la personne âgée en organisant des temps de rencontres pluri-professionnels s'appuyant sur les comités d'animation territoriale de la PTA pour fluidifier les parcours, prévenir les ruptures, repérer les situations à risque et complexes, limiter les hospitalisations inadéquates Pilote(s) : PTA - Développer la formation des intervenants à domicile (SAAD) à l'accompagnement et au soutien des personnes âgées handicapées psychiques à domicile Pilote(s) : PTA, GCS et coordinateurs santé mentale - Développer la formation des intervenants à domicile au repérage des situations à risque de maltraitance, notamment au sein des couples vieillissants avec TND

	<p>Pilote(s) : PTA, GCS et coordinateurs santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 11.3 : Renforcer la prise en charge des personnes en EHPAD souffrant de troubles psychiatriques et souffrant de maladies neurodégénératives avec troubles du comportement sévères (MND) <ul style="list-style-type: none"> en développant les interventions des équipes mobiles de psychiatrie de la personne âgée des CH dans les EHPAD en développant les consultations psychiatriques en télé-médecine et les liens avec les médecins coordinateurs des EHPAD en participant à la formation des professionnels des EHPAD (notamment psychologues, infirmiers et assistants sociaux) à la connaissance du handicap psychique, à la prévention et au repérage des troubles psychiatriques spécifiques en favorisant l'adaptation de l'offre en EHPAD aux personnes handicapées psychiques vieillissantes (unités spécifiques, accompagnement des professionnels...) <p>Pilote(s) : EHPAD, GCS</p>
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	<ul style="list-style-type: none"> Personnes âgées en EHPAD Personnes âgées à domicile et en établissements non médicalisés (résidences services et résidences autonomie)
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS Plans de formation des structures concernées
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes prises en charge par des équipes mobiles psychiatriques de la personne âgée créées
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interventions des équipes mobiles de psychiatrie de la personne âgée du CH dans les EHPAD ou à domicile Nombre d'EHPAD ayant intégré des formations sur les troubles psychiatriques dans leur plan de formation pluriannuel

	<p>à 5 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations organisées et nombre de professionnels formés par le GCS
Méthode d'évaluation envisagée	<p>Suivi des indicateurs</p> <p>Questionnaires à l'issue des formations</p>
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	<p>Développer les conventions de partenariat entre les structures d'accueil des personnes âgées (EHPAD, MRS, résidences autonomie...) et CH concernant la prise en charge psychiatrique des personnes âgées et leur mise en œuvre effective</p>
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 12	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 06/11/2019
Fiche rédigée par : France JOUSSERAND (Autisme 17), Thierry BOSCARIOL (Association Emmanuelle), Christelle LEVEQUE (Association ADEI)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Développer les dispositifs spécifiques pour la prise en charge des personnes en situation d'handicap psychique »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environne-

	mentaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> Population 4 : Personnes en situation de handicap psychique
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Christelle LEVEQUE (ADEI) Suppléant : Thierry BOSCARIOL (EMMANUELLE)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> Les centres hospitaliers Les établissements sociaux et médico-sociaux Conseil départemental Gestionnaires médico-sociaux Associations d'usagers
Objectif général de cette fiche :	Améliorer la prise en charge des personnes en situation d'handicap psychique
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> Action 12.1 : Réfléchir au développement de services favorisant le maintien à domicile Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux Action 12.2 : Favoriser l'adaptation de l'offre en EHPAD aux personnes handicapées psychiques vieillissantes : unités spécifiques, accompagnement des professionnels... (cf fiche 11 personnes âgées) Pilote(s) : EHPAD Action 12.3 : Revoir les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique en établissement (FAM, FO, ESAT) Pilotes : gestionnaires médico-sociaux Action 12.4 : Développer des équipes mobiles pour personnes en situation de handicap psychique Pilote(s) : CH Action 12.5 : Développer les lieux de répit pour personnes en situation de handicap psychique et les aidants Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Personnes en situation d'handicap psychique et mental
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires :</i>
Ressources humaines et finan-	<ul style="list-style-type: none"> ARS : Mobilisation des moyens actuellement alloués par redé-

cières éventuellement nécessaires :	<p>ploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures nouvelles nécessaires en fonction de la délégation de crédits au niveau national.
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes suivies
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dispositifs créés, dont équipes mobiles et places de répit Nombre de places dédiées au handicap psychique au sein des ESMS
Méthode d'évaluation envisagée	Suivi des indicateurs
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 12	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 06/11/2019
Fiche rédigée par : France JOUSSERAND (Autisme 17), Thierry BOSCARIOL (Association Emmanuelle), Christelle LEVEQUE (Association ADEI)	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Développer les dispositifs spécifiques pour la prise en charge des personnes en situation d'handicap psychique »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médico-sociaux en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 3 : Soins somatiques • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environne-

	mentaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> Population 4 : Personnes en situation de handicap psychique
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Christelle LEVEQUE (ADEI) Suppléant : Thierry BOSCARIOL (EMMANUELLE)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> Les centres hospitaliers Les établissements sociaux et médico-sociaux Conseil départemental Gestionnaires médico-sociaux Associations d'usagers
Objectif général de cette fiche :	Améliorer la prise en charge des personnes en situation d'handicap psychique
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> Action 12.1 : Réfléchir au développement de services favorisant le maintien à domicile Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux Action 12.2 : Favoriser l'adaptation de l'offre en EHPAD aux personnes handicapées psychiques vieillissantes : unités spécifiques, accompagnement des professionnels... (cf fiche 11 personnes âgées) Pilote(s) : EHPAD Action 12.3 : Revoir les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique en établissement (FAM, FO, ESAT) Pilotes : gestionnaires médico-sociaux Action 12.4 : Développer des équipes mobiles pour personnes en situation de handicap psychique Pilote(s) : CH Action 12.5 : Développer les lieux de répit pour personnes en situation de handicap psychique et les aidants Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Personnes en situation d'handicap psychique et mental
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires :</i>
Ressources humaines et finan-	<ul style="list-style-type: none"> ARS : Mobilisation des moyens actuellement alloués par redé-

cières éventuellement nécessaires :	<p>ploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures nouvelles nécessaires en fonction de la délégation de crédits au niveau national.
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes suivies
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs créés, dont équipes mobiles et places de répit • Nombre de places dédiées au handicap psychique au sein des ESMS
Méthode d'évaluation envisagée	Suivi des indicateurs
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de
la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 13	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 06/11/2019
Fiche rédigée par : France JOUSSERAND (Autisme 17), Thierry BOSCARIOL (Association Emmanuelle), Christelle LEVEQUE (Association ADEI)	
<p>Intitulé de la fiche : « Développer des dispositifs spécifiques pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap lié aux troubles du spectre de l'autisme (TSA) »</p>	

Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement	<p>Stratégie nationale autisme : priorités ARS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qualité des interventions dans les hôpitaux de jour et les établissements et services médicosociaux (ESMS) ; articulation entre proximité et expertise ; 2. Organisation du premier recours : accès aux interventions précoces dès repérage des troubles neurodéveloppementaux ; 3. Orientation et accompagnement des familles : information, formation, guidance et éducation thérapeutique ; 4. Accès aux soins somatiques ; 5. Repérage des adultes en établissements de santé mentale et ESMS et adaptation des orientations et interventions ; 6. Répit des familles et des aidants 7. Gestion des situations complexes – gestion de crise ; 8. Continuité des parcours et organisation des transitions ; 9. Transition vers l'âge adulte ; adolescence ; 10. Insertion sociale : accès au logement, aux sports et à la culture.
Priorités du PTSM définies par la stratégie nationale pour l'autisme auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles du spectre de l'autisme, diagnostic et accès aux soins somatiques et aux accompagnements sociaux et MS en conformité aux recommandations de bonnes pratiques de la HAS • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, accompagnement et inclusion sociale. Faire évoluer les

	unités accueillant des personnes avec TSA en psychiatrie dans un objectif de réduction des séjours longs et engager une réflexion sur la création d'unités spécialisées pour les situations sans réponses.
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 4 : Personnes en situation de handicap TSA
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : France JOUSSERAND (Autisme 17) Suppléants : Thierry BOSCARIOL (EMMANUELLE) ; Christelle LEVEQUE (ADEI)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs associatifs, représentants des usagers, familles • Education Nationale • Le Conseil départemental • Centre expert Adultes Autisme (CEAA) • CRA centre ressources autisme • Centres hospitaliers, Cap Soins 17 • Gestionnaires médico-sociaux • MDPH
Objectif général de cette fiche :	Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap lié aux troubles du spectre de l'autisme (TSA)
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 13.1 : Mener l'expérimentation conduite par le CEAA de Niort et l'hôpital Marius Lacroix pour mettre en œuvre des actions de dépistage, de repérage et de diagnostic des adultes accueillis en FAM et MAS non dédiées TSA (ADAPEI 79, UNAPEI 17, APAJH), en vue de créer un dispositif départemental dédié en lien avec CAP Soins 17, Pilote(s) : ESMS, GH La Rochelle-Ré-Aunis • Action 13.2 : Rendre lisible l'articulation et la coordination de l'ensemble des dispositifs de diagnostic TSA pour les personnes de 0 à 20 ans (RECOLTE, plateforme TND, hôpital de jour) Identifier les CMPP spécialisés et engagés dans la filière TSA Pilote(s) : Association ADEI • Action 13.3 : Veiller à la mise en œuvre des PCPE et des POC Pilote(s) : CH, CMPP, PCPE (pôle de compétences et de prestations externalisées), POC (plateforme d'orientation et de coordination) • Action 13.4 : Développer la création de petites unités spécialisées pour personnes adultes avec autisme sévère au sein des FAM /MAS Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux • Action 13.5 : Poursuivre l'externalisation des unités d'enseignements des IME dont les unités d'enseignement TSA Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux • Action 13.6 : Garantir des accompagnements pédagogiques adaptés pour les enfants et les adolescents souffrant de TSA y

	<p>compris après 16 ans Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Action 13.7 : Réaliser des formations interprofessionnelles et interinstitutionnelles TSA pour tous les partenaires concernés Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux, GCS Action 13.8 : Créer un SAMSAH pour adultes TSA Pilote(s) : gestionnaires médico-sociaux
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative de tous les acteurs concernés</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS Mesures nouvelles nécessaires pour la création de places en FAM/MAS en fonction de la délégation de crédits au niveau national
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de personnes diagnostiquées Nombre de personnes suivies en file active Equipe mobile TSA
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du délai moyen d'accès au diagnostic Nombre d'outils et actions de communication améliorant la lisibilité de la filière TSA Nombre de professionnels formés TSA et évaluation qualitative des formations Nombre d'unités d'enseignement spécifique TSA externalisés Nombre de places dédiées TSA au sein des ESMS
Méthode d'évaluation envisagée	Recueil de données à partir de l'évaluation des ESMS engagés dans la certification HANDEO, du réseau Récolte, et de Cap soins 17
Points de vigilance, prérequis, atouts et freins repérés (op-	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité de la formation spécifique des acteurs engagés et coordonner pour rendre lisible auprès des familles

tionnel)	les dispositifs de la filière TSA. <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire impliqué, réseau ECS Autisme, GCS, CAP Soins 17, gestionnaires M/S, réseau Récolte, MDPH • Insuffisance de solutions pérennes pour les cas complexes
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	Gestionnaires S/MS/GCS, associations représentants les usagers
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 14	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 27/09/2019
Fiche rédigée par : Aurélien VAUTARD (Groupe hospitalier La Rochelle-Ré-Aunis)	
Axe 1 de la feuille de route santé mentale : « Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide »	
Intitulé de la fiche : « Promouvoir une coordination et une culture commune en santé mentale »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> Tous les axes (axe 1 à 10)
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les priorités (priorité 1 à 6)
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les populations (population 1 à 10)
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Aurélien VAUTARD (GH La Rochelle-Ré-Aunis) Suppléant : Eric MARTINEZ (CH de Jonzac)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> GCS Santé mentale CLSM PTA Coordinateurs santé mentale Acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux
Objectif général de cette fiche :	Promouvoir une coordination, une culture commune et une lisibilité des dispositifs et des acteurs en santé mentale

<p>Actions (par ordre de priorité) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Action 14.1 : Création d'un Groupement de coopération sanitaire en santé mentale (GCS) pour mener des actions de coordination à l'échelle départementale <i>Rappel des missions du GCS : Développer la prévention et la promotion de la santé mentale ; promouvoir et faciliter le rétablissement des personnes ; favoriser l'inclusion sociale des personnes ; lutter contre la stigmatisation des personnes ; développer la formation initiale et continue en santé mentale, la recherche et l'éducation thérapeutique du patient (ETP) ; partager et diffuser les bonnes pratiques ; développer une réflexion éthique</i> Pilote(s) : GCS • Action 14.2 : Poursuivre l'installation des CLSM sur l'ensemble du département Pilote(s) : collectivités territoriales • Action 14.3 : Mener une réflexion sur les modalités à mettre en œuvre pour sécuriser le parcours de la personne et la désignation d'un référent Pilote(s) : GCS • Action 14.4 : Améliorer la lisibilité des dispositifs en santé mentale : Pilote(s) : PTA et CLSM
<p>Etapas de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du GCS d'ici la fin de l'année 2019 (convention constitutive en cours de finalisation) • Labellisation des CLSM Vals de Saintonge (réunion collectivité, CH et UNAFAM prévue en septembre 2019) , Aunis Atlantique (réunion collectivité, CH et UNAFAM prévue en septembre 2019), Bassin de Marennes (réunion collectivité, CH et UNAFAM prévue en septembre 2019), Saintonge Romane, CARO-AIX (réunion collectivité, CH et UNAFAM prévue en septembre 2019) <p>Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/></p>
<p>Publics ciblés :</p>	<p>Tous publics</p>
<p>Démarche participative associant les citoyens :</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
<p>Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS • Financement ARS de 5000€ pour la coordination CLSM
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</p>	

Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions partenaires (CLSM) • Nombre de Comités stratégiques et d'actions mise en œuvre par le GCS
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place effective du GCS • Nombre de CLSM labellisés
Méthode d'évaluation envisagée	Evaluation du niveau d'avancement des projets dans le cadre du GCS et des CLSM (COPIL, réunions techniques, groupes de travail), bilan annuel et Rapports d'activité GCS/CLSM
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 15	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 29/08/2019
Fiche rédigée par : Jacques BAILLET (UDAF)	
Axe 3 de la feuille de route santé mentale : « Promouvoir le rétablissement : améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique »	
Intitulé de la fiche : « Garantir l'accès et le maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques dont l'habitat inclusif »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 6 : Accès aux droits
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 4 : Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 3 : Personnes âgées • Population 4 : Personnes en situation de handicap

	<ul style="list-style-type: none"> • Population 5 : Personnes placées sous main de justice • Population 6 : Personnes en situation de précarité • Population 7 : Personnes isolées • Population 8 : Réfugiés, migrants • Population 9 : Personnes avec conduites addictives • Population 10 : Victimes de psycho-traumas, dont femmes victimes de violences
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Jacques BAILLET (UDAF) Suppléant : Carole MICHALOWSKI (DDCS)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • DDCS • GCS santé mentale et ses adhérents • Bailleurs (et leur organisation départementale et / ou régionale), • Hôpitaux et acteurs de santé publics et privés • Département, collectivités locales • CAF / MSA, CPAM, CCAS –CIAS, • Associations gestionnaires d'ESMS dont SAAD • Associations représentatives d'usagers et de leurs aidants, Associations familiales et Union, • Acteurs des CLSM • • Services mandataires judiciaires à la protection des majeurs
Objectif général de cette fiche :	<p>Favoriser l'accès et le maintien au domicile, alternative à l'hospitalisation, notamment l'hospitalisation au long cours ou inadéquate, ou à l'hébergement précaire autour des deux axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par développement d'une offre générale ou spécifique adaptée de logements et de services • Par la concertation, les partenariats et l'expertise
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 15.1 : Développement des dispositifs familles gouvernantes et les diverses formes d'habitat inclusif à venir Pilote(s) : DDCS, ARS, CD • Action 15.2 : Poursuivre la création de Résidences Accueil, Maisons Relais, logements d'abord, ACT PSY... Pilote(s) : DDCS, ARS • Action 15.3 : Développer sur une échelle locale la concertation avec les bailleurs sociaux en amont des commissions d'attribution logement (CAL) avec des conventions opérationnelles en support Pilote(s) : Acteurs du CLSM • Action 15.4 : Développer les baux glissants avec soutien de l'accompagnement médico-social qui s'y rattache et garantie des risques locatifs (impayés de loyer, dégradations) Pilote(s) : DDCS, CD • Action 15.5 : Poursuivre l'action IPSYDOM (intervention à domicile d'un psychiatre à domicile des personnes souffrant de

	<p>troubles psychiques afin de les maintenir dans leur logement ou de trouver des solutions plus adaptées, CH de La Rochelle) Pilote(s) : ARS, CD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 15.6 : Renforcer l'Inter-médiation-locative, les services à domicile (dont SAAD, SAVS, SAMSAH, HAD...) Pilote(s) : ARS, DDCS, CD • Action 15.7 : Expérimenter un Service d'accompagnement à l'accès et au maintien à Domicile (SAMAD) Pilote(s) : ARS • Action 15.8 : Créer une conférence permanente, départementale, « santé mentale, habitat et logement » et des groupes de travail opérationnels territoriaux, interinstitutionnels et transversaux, en lien avec la conférence des financeurs (thématique habitat, handicap, et personnes âgées) Pilote(s) : GCS • Action 15.9 : Objectiver les partenariats : développer, évaluer les actions partenariales notamment dans le cadre des conventions Pilote(s) : Acteurs du CLSM
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input checked="" type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Cf supra
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • ARS : Mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS • DDCS, fonds social lié au logement • Financements des dispositifs existants (DCCS) et à venir (décret habitat inclusif, financement ARS ?) • Création de fonds de garantie (baux glissants)
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sorties d'hospitalisation au long cours pour intégrer un dispositif logement
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs d'habitat inclusifs créés en 17 • Nombre de conventions de partenariat avec les bailleurs so-

	<p>ciaux,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de baux glissants • Nombre de situations prises en charge par le dispositif IPSY-DOM • Création d'une conférence permanente
Méthode d'évaluation envisagée	<p>Suivi des indicateurs Recueil des données issues de la Conférence des Financeurs</p>
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	<p>Approche transversale de la question, décloisonnement des divers schémas</p>
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	<p>Cf supra</p>
Calendrier de mise en œuvre de l'action	<p>2020 - 2024</p>

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 16	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 11/10/2019
Fiche rédigée par : Lucie BONNANFANT (INAÉ)	
Axe 3 de la feuille de route santé mentale : « Promouvoir le rétablissement : améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique »	
Intitulé de la fiche : « Favoriser l'inclusion professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 5 : Respect et promotion des droits, pouvoir d'agir, lutte contre la stigmatisation • Priorité 6 : Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 4 : Personnes en situation de handicap • Population 5 : Personnes placées sous main de justice • Population 6 : Personnes en situation de précarité • Population 7 : Personnes isolées • Population 8 : Réfugiés, migrants • Population 9 : Personnes avec conduites addictives • Population 10 : Victimes de psycho-traumas, dont femmes

	<p>victimes de violences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les populations (population 1 à 10)
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	<p>Titulaire : Patrick SIMON (UNAFAM) Suppléant : Arnaud DORDINI (MESSIDOR)</p>
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • CLSM • Gestionnaires de GEM • MESSIDOR • CAP EMPLOI • INAE • SIAE • MDPH • Pôle Emploi • Missions locales • ESAT • Centres hospitaliers • Structures sanitaires, sociales et médico-sociales • Chambre de commerce et de l'industrie • Chambre des métiers et de l'artisanat • Club d'entrepreneurs • AGEFIPH, FIPHFP • Cap emploi 17 • Syndicats employeurs • Collectivités territoriales • Direccte
Objectif général de cette fiche :	<p>Favoriser l'inclusion professionnelle de la personne atteinte de troubles psychiques</p>
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 16.1 : Développer les clauses sociales sur le département : sensibilisation au recrutement de personnes souffrant de troubles psychiques dans le cadre de marchés publics Pilote(s) : collectivités territoriales • Action 16.2 : Envisager la création de dispositifs tels que le CLUBHOUSE et sensibiliser les GEM existants à développer un volet insertion professionnelle Pilote(s) : GEM et associations • Action 16.3 : Dynamiser le dispositif « emploi accompagné » sur le territoire pour permettre un meilleur accès à l'inclusion professionnelle Pilote(s) : MESSIDOR • Action 16.4 : Former, informer et sensibiliser les milieux professionnels aux spécificités du handicap psychique Pilote(s) : (proposition CAP Emploi), les professionnels de la santé mentale • Action 16.5 : Organiser un FORUM sur l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap psychique : <ul style="list-style-type: none"> - inviter des employeurs potentiels notamment les SIAE - présenter des témoignages d'intégration réussie

	<ul style="list-style-type: none"> - proposer des informations spécifiques sur les dispositifs d'insertion aux RH des entreprises. - solliciter CAP EMPLOI pour organiser le FORUM (sur tout le territoire) Pilote(s) : GCS
Etapas de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes éloignées de l'emploi souffrant de troubles psychiques • Personnes éloignées de l'emploi, en contrat dans les structures en insertion • Personnel d'encadrement des structures en insertion
Démarche participative associant les citoyens :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS • Plans de formation des structures concernées
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes suivies et sorties en milieu ordinaire (Bilan annuel du Dispositif Emploi Accompagné Messidor)
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels formés • Nombre d'actions d'information • Forum organisé • Nombre de dispositifs dédiés créés
Méthode d'évaluation envisagée	Recueil de données issues du bilan Messidor, Enquêtes de satisfaction formation et forum.
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	

Calendrier de mise en œuvre de
l'action

2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Fiche PTSM n° 17	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 29/08/2019
Fiche rédigée par : Jean-Marc DESTAILLATS (Centre hospitalier de Jonzac)	
Axe 3 de la feuille de route santé mentale : « Promouvoir le rétablissement : améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique »	
Intitulé de la fiche : « Promouvoir les pratiques et les dispositifs favorisant le rétablissement et la réhabilitation psychosociale (RPS) »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 5 : Délais d'attente et d'accessibilité, notamment logement et hébergement • Axe 6 : Accès aux droits • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 8 : Prévention des situations d'urgence psychiatrique et de souffrance psychique et modalités de réponse- Dispositifs actions de prévention du suicide • Axe 9 : Organisation de la permanence des soins • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les priorités (priorité 1 à 6)
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Population 2 : Adolescents • Population 3 : Personnes âgées

	<ul style="list-style-type: none"> • Population 4 : Personnes en situation de handicap • Population 6 : Personnes en situation de précarité • Population 7 : Personnes isolées
Pilote(s) chargé(s) du suivi de cette fiche :	Titulaire : Dr DESTAILLATS (CH de Jonzac) Suppléants proposés : Dr BONNEAU (GH La Rochelle), Dr CLEIREC (CH de Saintonge), Dr BUHRY (CH de Saintonge)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Centres hospitaliers pôles de psychiatrie et pédopsychiatriques • Equipes hospitalières et ambulatoires des pôles de psychiatrie • ARS • GCS • Centre Référent de Réhabilitation Psychosociale (C2RP) Nouvelle Aquitaine Sud • ESMS • MDPH • Familles représentants légaux et mandataires • Acteurs de premier recours <ul style="list-style-type: none"> - du soin : (médecins généralistes, infirmières libérales pharmaciens) - de la citoyenneté : élus territoriaux (CCAS), CLS, CLSM , - de l'hébergement : EMS, bailleurs sociaux - de l'enseignement scolaire et universitaire et professionnel : (éducation nationale, CFA) - de l'accès aux droits et aux ressources DT, MDPH, Cap emploi, - de la justice
Objectif général de cette fiche :	Concourir à la participation des personnes en situation de handicap psychique en soutenant l'inclusion sociale, professionnelle, culturelle, citoyenne, favorisant la RPS, le parcours de rétablissement et le libre choix (accès à l'habitat, aux droits, à la mobilité, aux soins de proximité, à la formation)
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 17.1 : Permettre l'accès sur l'ensemble du territoire à des parcours spécialisés sur le handicap psychique dans les CMP et antennes pour les populations spécifiques Pilote(s) : CH • Action 17.2 : Réfléchir au développement d'équipes mobiles RPS pour ces publics spécifiques en tenant compte des besoins des territoires (ex : projet Equipe Mobile de Soutien de Proximité et d'Accompagnement Interprofessionnel vers le Rétablissement ESPAIR du CH de Jonzac) Pilote(s) : CH • Action 17.3 : Proposer à la MDPH un concours des hôpitaux pour l'évaluation des personnes en situation de handicap psychique en vue de raccourcir les délais d'instruction MDPH Pilote(s) : MDPH, CH • Action 17.4 : Développer les projets de recherche participative

	<p>avec les personnes en situation de handicap psychique (ex : projet <i>Stigmapro</i> du CH de Jonzac) Pilote(s) : GCS, CH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 17.5 : Poursuivre le développement des groupes d'entraide mutuelle (GEM) Pilote(s) : ARS • Action 17.6 : Développer les programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) Pilote(s) : CH et professionnels libéraux • Action 17.7 : Développer la formation et le recrutement des médiateurs santé -pairs. Intégrer des médiateurs santé pairs et faire intervenir les patients experts dans les équipes de réhabilitation psychosociales et d'accompagnement (tel que le projet ESPAIR du CH de Jonzac) Pilote(s) : les CH et ESMS • Action 17.8 : Former le personnel à la RPS, au handicap psychique, au rétablissement en psychiatrie et à la lutte contre la stigmatisation Pilote(s) : GCS • Action 17.9 : Consolider la démarche RPS des deux structures labellisées (CH de La Rochelle et CH de Jonzac) et bénéficier d'autres labellisations «structures de réhabilitation psychosociale de proximité » (CH de Saintes) sur le territoire Pilote(s) : les CH, GCS
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Personnes souffrant de troubles psychiques et leurs proches
Démarche participative associant les citoyens :	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :	<ul style="list-style-type: none"> • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS
Indicateurs de suivi et d'évaluation :	
Indicateurs d'activité et de moyens	File active des personnes suivies par les deux centres labellisés RPS

Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels du secteur sanitaire formés à la RPS, au pouvoir d'agir (empowerment) • Nombre de professionnels du secteur médico-social formés à la RPS, au pouvoir d'agir (empowerment) • Nombre de GEM créés et leur file active • Nombre de patients experts et de médiateurs santé pairs
Méthode d'évaluation envisagée	Suivi des indicateurs Questionnaires à l'issue des formations
Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)	
Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)	
Calendrier de mise en œuvre de l'action	2020 - 2024

Projet territorial de santé mentale de la Charente-Maritime

Proposition de fiche PTSM n° 18	Date validation fiche PTSM par le COPIL PTSM : 06/12/2019
Fiche rédigée par : comité de pilotage PTSM	
Axe 2 de la feuille de route santé mentale : « Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité »	
Intitulé de la fiche : « Améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques ou de TND à des soins somatiques adaptés »	

Axes du PTSM définis par le décret du 27/07/2017 auxquels répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accès de la population au diagnostic et aux soins • Axe 2 : Accueil et accompagnement par les ESMS • Axe 3 : Situation de défaut de prise en charge, inadéquate ou insuffisante • Axe 4 : Continuité et coordination des prises en charge • Axe 7 : Accès aux soins somatiques et suivi des personnes • Axe 10 : Education à la santé et lutte contre la stigmatisation
Priorités du PTSM définies par le décret du 27/07/2017 auxquelles répond cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité 1 : Repérage précoce des troubles psychiques, diagnostic et accès aux soins et aux accompagnements sociaux et MS en conformité aux recommandations de bonnes pratiques • Priorité 2 : Parcours de santé, de vie de qualité et sans rupture, troubles psychiques sévères, rétablissement et inclusion sociale • Priorité 3 : Soins somatiques
Populations cibles définies par le décret du 27/07/2017 visées par cette fiche :	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les populations (population 1 à 10)
Pilote(s) chargé(s) du suivi de	Titulaire : Aurélien VAUTARD (GH La Rochelle-Ré-Aunis)

cette fiche :	Suppléant(s) : Christelle LEVEQUE (ADEI) et Thierry BOSCA-RIOL (EMMANUELLE)
Acteurs mobilisés pour la mise en œuvre effective des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Les centres hospitaliers • Les établissements sociaux et médico-sociaux • Acteurs du premiers recours : médecins généralistes, pharmaciens, infirmiers libéraux • Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) • Collectivités locales et intercommunales • CLS (contrats locaux de santé) et CLSM (conseils locaux de santé mentale : partenaires de santé, acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et judiciaires) • Associations d'usagers • Familles
Objectif général de cette fiche :	Faciliter l'accès aux soins somatiques des personnes souffrant de troubles psychiques ou de TND
Actions (par ordre de priorité) :	<ul style="list-style-type: none"> • Action 18.1 : Pérenniser le bilan de soins somatiques CAP SOINS 17 et réfléchir à la création d'une seconde unité dans le sud du département (en particulier pour la prise en charge bucco-dentaire) Pilote(s) : CH • Action 18.2 : Développer au sein des politiques de prévention de la santé un volet spécifique à l'accès des publics ciblés aux soins somatiques Pilote(s) : CH, ESMS, collectivités territoriales, professionnels de santé • Action 18.3 : Prendre en compte la dimension somatique autour du travail en réseau des professionnels de la santé, en lien avec les objectifs de l'action 3.2 de la fiche 3 sur le virage ambulatoire Pilote(s) : CH • Action 18.4 : Former le personnel des établissements de santé autorisés en MCO, en particulier au sein des services d'urgence, à l'accueil des patients en situation de handicap psychique, en lien avec les travaux du comité de suivi de la charte Romain Jacob Pilote(s) : CH, ESMS • Action 18.5 : Réaliser une veille auprès des ESMS, à partir des CLS, sur l'accès des personnes en établissement à la désignation d'un médecin traitant Pilote(s) : CLS, établissements et services sociaux et médico-sociaux
Etapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Précision de l'état d'avancement => Action déjà en cours : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Mise en œuvre <input type="checkbox"/> Evaluation <input type="checkbox"/>
Publics ciblés :	Toute personne souffrant de troubles psychiques ou de TND

<p>Démarche participative associant les citoyens :</p>	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p><i>Commentaires</i> : L'ensemble des partenaires associés assure une démarche participative associant les citoyens (CLSM et fonctionnement des différentes structures pilotes).</p>
<p>Ressources humaines et financières éventuellement nécessaires :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Humaines : • Financières : • ARS : mobilisation des moyens actuellement alloués par redéploiement, et/ou modulation de la DAF PSY, et/ou mobilisation crédits PTSM, et/ou financement par appel à projet de l'ARS • Autres financements : collectivités territoriales, financements privés...
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation :</p>	
<p>Indicateurs d'activité et de moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bilans somatiques (Cap Soins)
<p>Indicateurs de résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de prévention ciblant ce public • Nombre de personnels hospitaliers formés • Nombre d'actions d'information auprès des personnels soignants • Mise en place d'une veille territorialisée pour l'accès au médecin traitant
<p>Méthode d'évaluation envisagée</p>	<p>Recueil des données issues du bilan de Cap soins Questionnaires à l'issue des formations Données assurance Maladie pour l'accès au médecin traitant</p>
<p>Points de vigilance, pré-requis, atouts et freins repérés (optionnel)</p>	
<p>Convention, accord, protocole et autres outils nécessaires et/ou prévus (optionnel)</p>	
<p>Calendrier de mise en œuvre de l'action</p>	<p>2020 - 2024</p>

